



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, lundi le 5 mars 2012, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et M. Pierre St-Onge, greffier, sont aussi présents.

M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont présents jusqu'à 19h37. Mme Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme, est également présente jusqu'à 19h54.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

077/05-03-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012

Période de questions du public

A.1 Demandes de dérogations mineures

1. Demande de dérogation mineure numéro 2012-40001
2. Demande de dérogation mineure numéro 2012-40002

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de février 2012

C Gestion administrative

1. Rapport d'activités de la trésorière relatif à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM)
2. Entente dans le cadre du Programme d'optimisation en réfrigération (OPTER) : Approbation et nomination de signataire
3. Embauche au poste de chauffeur, opérateur et journalier
4. Entente avec l'entreprise Publivoix pour les messages d'appels en attente

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres public numéro 2012-01 : Conciergerie d'édifices municipaux pour une partie des années 2012, 2013 et 2014 : Octroi de contrat
2. Mandat à une firme d'avocats pour l'arbitrage de griefs
3. Mandat à un avocat pour le recouvrement de comptes à recevoir
4. Mandat pour le recrutement d'un directeur général
5. Contrat de vente d'un véhicule usagé



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

6. Addenda numéro 1 au bail pour la location du restaurant et du bar au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge et modification à la résolution numéro 467/05-12-11
7. Contrat pour les spectacles de la Fête champêtre 2012

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 197 adoptant un programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve
2. Avis de motion : Règlement numéro 198 instaurant un programme de réhabilitation des enseignes commerciales

F Adoption des règlements

1. Adoption du règlement numéro 196 modifiant le règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme

G Sécurité publique

1. Demande de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) : Confirmation relative aux mesures prévues au plan de mise en œuvre local (PMOL) de la Ville
2. Autorisation de participation au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec
3. Autorisation de participation à une formation en sécurité civile

H Transport routier

1. Demande d'Hydro-Québec pour une autorisation d'intervention dans l'emprise du chemin Laliberté pour la pose de 2 ancrés

I Hygiène du milieu

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Réaménagement de la descente de bateaux de la montée Miron / réservoir Kiamika : Déclaration du demandeur
2. Présentation d'un projet à « la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement » visant l'obtention d'une aide financière
3. Autorisation d'achat de récupérateurs d'eau de pluie et présentation d'un projet au « Fonds Éco IGA » pour l'obtention d'une aide financière
4. Autorisation d'achat de 10 paniers de recyclage assemblés et présentation d'une demande d'aide financière à « La Table pour la récupération hors foyer »
5. Désignation du directeur du Service d'urbanisme et de la directrice adjointe du Service d'urbanisme à titre d'inspecteur en bâtiment
6. Demande de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) : Approbation du projet pour recevoir des groupes de chasseurs afin de réduire le nombre de corneilles s'alimentant sur le site
7. Avis favorable - orientation préliminaire - Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - dossier 373401
8. Demande d'exemption : Case de stationnement manquante sur la propriété située au 645, rue L'Annonciation Sud

K Loisirs et culture

1. Achat d'un défibrillateur : Modification à la résolution numéro 039/16-01-12
2. Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes : Démarche Ville active : Résolution d'adhésion
4. Renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la gestion du lot intramunicipal 18-A, partie du rang III du Canton de Turgeon

L Divers

1. Demande à la MRC d'Antoine-Labelle afin d'autoriser Communautel à utiliser la dorsale intermunicipale pour dispenser l'Internet dans le secteur Sainte-Véronique
2. Demande à la MRC d'Antoine-Labelle afin d'autoriser la Ville à utiliser la dorsale intermunicipale pour l'achat de l'Internet municipal dans la région de Mont-Laurier
3. Soirée bénéfique de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) de Rivière-Rouge

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

078/05-03-12

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 soit adopté tel que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil et fonctionnaires répondent aux questions adressées par le public.

Note : **MM. Michel Robidoux et Sylvain Valiquette quittent la séance. Il est 19h37.**

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

079/05-03-12

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2012-40001

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le représentant du propriétaire à l'origine de la demande s'est adressé au Conseil municipal et a plaidé en faveur de l'octroi de la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur la subdivision d'un terrain existant d'une superficie de 6 896,9 mètres carrés en deux parties, soit une partie des lots 39B et 40A, rang 02 du cadastre officiel du Canton de Marchand, correspondant à l'adresse civique 831, chemin du Lac-Paquet Ouest, matricule 9641-25-7913;

CONSIDÉRANT que le terrain #1 serait conforme à la superficie minimale de 3 700 mètres carrés, mais que le terrain #2 n'aurait que 3 003,8 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la demande aurait pour effet de rendre un terrain construit non conforme en superficie et d'ajouter la possibilité d'une nouvelle construction aux abords du lac Paquet créant ainsi une surcharge à celui-ci;

CONSIDÉRANT que la résidence actuelle se trouvant sur la propriété est construite dans la bande riveraine et qu'advenant une reconstruction conformément à nos règlements cela limiterait ses chances de pouvoir protéger la bande riveraine du lac;

CONSIDÉRANT que le lac Paquet a déjà été affecté par les cyanobactéries et qu'il est peu profond;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

CONSIDÉRANT que la demande ne respecte pas les orientations et objectifs du récent Plan d'urbanisme en relation avec la protection de l'environnement et le développement durable;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) à l'effet de refuser cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

De refuser la présente dérogation mineure numéro 2012-40001 telle que présentée.

ADOPTÉE

080/05-03-12

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2012-40002

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été émis par l'assistance concernant cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise à obtenir l'autorisation de faire la construction du bâtiment accessoire (entrepôt commercial) à 22 pieds de haut au lieu d'un maximum de 17.5 pieds de haut, à l'égard du lot 10-2 rang 02 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, correspondant à l'adresse civique 13 624, route 117 Nord, matricule 2151-28-6085;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment accessoire (entrepôt commercial) en 2011;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu arrêt des travaux, en 2011, puisque le bâtiment accessoire en construction dépasse la hauteur du bâtiment principal et que cela contrevient à notre réglementation actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal mesure 17.5 pieds de haut;

CONSIDÉRANT qu'il existe déjà un autre bâtiment accessoire mesurant 21 pieds de haut;

CONSIDÉRANT que le bâtiment accessoire en construction mesure 22 pieds de haut;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas localisé dans une zone affectée par un PIIA, mais tout de même visible par tous les utilisateurs de la route 117;

CONSIDÉRANT que la réglementation actuelle devrait être modifiée afin de permettre aux commerces la possibilité d'avoir des bâtiments accessoires plus hauts que le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que cette demande est mineure, qu'elle respecte les orientations du récent Plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice aux propriétaires avoisinants;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure sujette à diverses conditions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la dérogation mineure numéro 2012-40002 et ainsi autoriser la construction du bâtiment accessoire (entrepôt commercial) à 22 pieds de haut au lieu d'un maximum de 17.5 pieds de haut selon les conditions suivantes :

1. La Ville devra procéder à l'annulation du permis 2011-00479 et le demandeur devra prendre un nouveau permis à cet effet;
2. Le demandeur devra procéder à la finition extérieure (3 murs sur 4) de son bâtiment accessoire, et ce, avec des matériaux de revêtement extérieur esthétique et similaire au bâtiment principal comme stipulé à l'article 6.6 du règlement numéro 182 relatif au zonage;
3. Le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

Note : Mme Carine Lachapelle quitte la séance. Il est 19h54.

GESTION FINANCIÈRE

081/05-03-12

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2012

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes de février 2012 se détaille comme suit :

| | |
|--|---------------|
| Salaires (ch. # 18352 à 18667) : | 134 648,96 \$ |
| Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) : | 100 253,07 \$ |
| Comptes courants (ch. # 120160 à 120307) : | 588 194,56 \$ |
| Total : | 823 096,59 \$ |

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

GESTION ADMINISTRATIVE

082/05-03-12

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE RELATIF À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'accepter, pour dépôt, conformément à l'article 513 du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, le rapport de la trésorière pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011, le tout tel que transmis au Directeur général des élections du Québec le 27 février 2012 par Mme Nicole Bouffard et déposé au Conseil municipal.

ADOPTÉE

083/05-03-12

ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'OPTIMISATION EN RÉFRIGÉRATION (OPTER) : APPROBATION ET NOMINATION DE SIGNATAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'entériner la signature effectuée par la mairesse, Mme Déborah Bélanger, le 20 février 2012, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, de l'entente intervenue entre la Ville de Rivière-Rouge et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune relativement à une aide financière dans le cadre du Programme d'optimisation en réfrigération (OPTER) - Volet arénas et centres de curling.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 373/01-11-10, adoptée à la séance du 1^{er} novembre 2010, dont le titre est « entente dans le cadre du programme OPTER : nomination de signataires », de manière à y soustraire les mots « et le directeur général, M. Alain Deslauriers » en tant que signataire de ladite entente.

ADOPTÉE

084/05-03-12

EMBAUCHE AU POSTE DE CHAUFFEUR, OPÉRATEUR ET JOURNALIER

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Johnny Durand au poste de chauffeur, opérateur et journalier, classes 7 et 4, à compter du 5 mars 2012, selon les dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

085/05-03-12

ENTENTE AVEC L'ENTREPRISE PUBLIVOX POUR LES MESSAGES D'APPELS EN ATTENTE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De conclure une entente avec l'entreprise « Publivox » pour la conception et la production de messages d'appels en attente suivant le plan OR, correspondant à douze (12) changements par année pour un prix de 105,00 \$ par mois plus les taxes applicables, soit 1 260,00 \$ par année plus les taxes applicables, pour une durée d'un (1) an, renouvelable pour deux (2) autres années au même prix sur avis de la Ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, le contrat découlant de l'offre de cette entreprise.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

086/05-03-12

Modifiée par la
résolution numéro
258/03-07-12

Modifiée par la
résolution numéro
421/05-11-12

APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 2012-01 : CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR UNE PARTIE DES ANNÉES 2012, 2013 ET 2014 : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2012-01 pour la conciergerie d'édifices municipaux, le résultat de l'ouverture des soumissions du 2 mars 2012 est le suivant :

| Soumissionnaire Date de réception de la soumission | Total de la soumission (prix forfaitaire avant les taxes applicables) |
|---|--|
| Mme Line Isabelle Le 27 février 2012 | 71 352,00 \$ plus un taux horaire de 15,00 \$ plus les taxes applicables pour des travaux non décrits aux six (6) devis descriptifs de la Ville |

CONSIDÉRANT l'étude de la seule soumission reçue effectuée par le directeur des travaux publics et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à la conciergerie des six (6) édifices municipaux suivants de la Ville à Mme Line Isabelle, étant la seule soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 23 février 2012 au prix forfaitaire de 71 352,00 \$ plus les taxes applicables, tel montant réparti mensuellement comme suit, plus les taxes applicables :

| | |
|--|-------------|
| ➤ hôtel de ville : | 815,00 \$ |
| ➤ édifice Félix-Gabriel-Marchand : | 718,00 \$ |
| ➤ bureau municipal du secteur Sainte-Véronique : | 335,00 \$ |
| ➤ bibliothèque municipale des secteurs L'Annonciation-Marchand : | 385,00 \$ |
| ➤ bibliothèque municipale du secteur Sainte-Véronique : | 335,00 \$ |
| ➤ salle municipale du secteur Sainte-Véronique : | 385,00 \$ |
| total mensuel : | 2 973,00 \$ |

tel contrat étant pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2014, et devant être payé à l'artisan à raison de vingt-quatre (24) paiements égaux, effectués une fois par mois soit le (ou vers le) 15^e jour de chaque mois à compter de mai 2012.

Qu'un taux horaire de 15,00 \$ plus les taxes applicables soit également approuvé pour effectuer des travaux non décrits aux six (6) devis descriptifs suite à une demande de la Ville, tel taux étant applicable pour une partie des années 2012, 2013 et 2014, soit du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2014.

Que la conciergerie desdits édifices municipaux soit effectuée conformément à toutes les exigences décrites à l'appel d'offres public numéro 2012-01 de la Ville daté du



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

6 février 2012, portant l'identification « Appel d'offres public numéro 2012-01 conciergerie d'édifices municipaux pour une partie des années 2012, 2013 et 2014 », conformément au contenu de la soumission de Mme Isabelle datée du 23 février 2012 et au contenu de la présente résolution.

ADOPTÉE

087/05-03-12

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS POUR L'ARBITRAGE DE GRIEFS

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, société multidisciplinaire d'avocats, qui agira à titre de procureur patronal lors d'arbitrage de griefs et de services conseils en matière de relations de travail, au taux horaire de 175,00 \$ plus les autres dépenses encourues, tels le temps et les frais de déplacement et les déboursés, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur offre de services juridiques du 13 février 2012.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE

088/05-03-12

MANDAT À UN AVOCAT POUR LE RECOUVREMENT DE COMPTES À RECEVOIR

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'accorder le mandat à M^e Roger Rancourt, avocat, pour le recouvrement de comptes à recevoir de la Ville de Rivière-Rouge reliés à la cotisation payable par chaque contribuable tenant une place d'affaires dans le district d'une Société de Développement Commercial formée dans le territoire de l'ancien Village de L'Annonciation.

ADOPTÉE

089/05-03-12

MANDAT POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'accorder le mandat au Centre de ressources municipales (CRM) pour le recrutement d'un directeur général pour la Ville et l'Agglomération de Rivière-Rouge, conformément à la proposition reçue de cette organisation.

ADOPTÉE

090/05-03-12

CONTRAT DE VENTE D'UN VÉHICULE USAGÉ

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'entériner la signature effectuée par le directeur des travaux publics, M. Michel Robidoux, le 8 février 2012, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, du contrat de vente intervenu entre la Ville de Rivière-Rouge et M. Claude Therrien pour un véhicule usagé, soit le Chevrolet modèle Explorer 350 année 2000, au montant de 500,00 \$ plus les taxes applicables, suite à l'offre de M. Therrien du 3 février 2012.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

091/05-03-12

Abrogée par la
résolution numéro
307/06-08-12

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

ADDENDA NUMÉRO 1 AU BAIL POUR LA LOCATION DU RESTAURANT ET DU BAR AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE ET MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 467/05-12-11

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'addenda numéro 1 à intervenir au bail pour la location du restaurant et du bar au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge entre la Ville de Rivière-Rouge et M. Nicolas Bégin, tel que présenté au Conseil municipal.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, ledit addenda.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 467/05-12-11, adoptée à la séance du 5 décembre 2011, portant le titre « demande de candidatures : location du restaurant et du bar au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : octroi de contrat : modification à la résolution numéro 439/07-11-11 » à l'effet de remplacer les mots « 31 juillet 2012 » pour les mots « 31 juillet 2014 » relativement à la durée du contrat.

ADOPTÉE

092/05-03-12

CONTRAT POUR LES SPECTACLES DE LA FÊTE CHAMPÊTRE 2012

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver le contrat pour les trois (3) spectacles de la Fête champêtre 2012 devant intervenir entre la compagnie « Productions R.S.B.P. inc. » et le directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville au montant total de 26 500,00 \$ plus les taxes applicables, incluant la sonorisation et le technicien, tels spectacles devant se tenir les 12, 13 et 14 juillet 2012.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 197 ADOPTANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LA CONSTRUCTION RÉSIDEN TIELLE NEUVE

M. le conseiller Normand Gravel donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 197 adoptant un programme de subvention pour favoriser la construction résidentielle neuve.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 198 INSTAURANT UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES ENSEIGNES COMMERCIALES

M. le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 198 instaurant un programme de réhabilitation des enseignes commerciales.



No de résolution
ou annotation

093/05-03-12

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 196 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 180 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Diane Gargantini lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de règlement numéro 196 a été soumis à une consultation publique le 5 mars 2012;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du Conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par le greffier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 196 modifiant le règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme ».

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 196 modifiant le règlement numéro 180 relatif au plan d'urbanisme est reproduit au livre des règlements.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

094/05-03-12

DEMANDE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) : CONFIRMATION RELATIVE AUX MESURES PRÉVUES AU PLAN DE MISE EN OEUVRE LOCAL (PMOL) DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De confirmer à la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) que toutes les mesures prévues au plan de mise en oeuvre local (PMOL) de la Ville de Rivière-Rouge, faisant partie du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle, et dont la date de finalisation est atteinte ont été réalisées et complétées.

ADOPTÉE

095/05-03-12

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur adjoint du Service de sécurité incendie à participer au congrès offert par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) du 1^{er} au 5 juin 2012 à Rimouski et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

De leur rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

096/05-03-12

AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le coordonnateur adjoint des mesures d'urgence pour la Ville et l'Agglomération et directeur du Service de sécurité incendie, de même que l'adjointe administrative et responsable du Service de sécurité incendie, à participer à une formation en sécurité civile, sur l'élaboration d'un plan de sécurité civile (PSC), le 8 mars 2012 à Saint-Jérôme, offerte par le Réseau des intervenants en formation de Drummondville (RIF) et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

De leur rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

NOTE : M. Normand Girouard, conseiller, se retire des débats et de la décision entourant l'item suivant à l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêt et il revient après à son poste.

097/05-03-12

DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC POUR UNE AUTORISATION D'INTERVENTION DANS L'EMPRISE DU CHEMIN LALIBERTÉ POUR LA POSE DE 2 ANCRES

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'autorisation d'intervention accordée et signée le 24 janvier 2012 par M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, à Hydro-Québec pour la pose de deux (2) ancras dans l'emprise du chemin Laliberté.

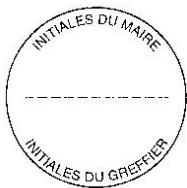
ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

098/05-03-12

RÉAMÉNAGEMENT DE LA DESCENTE DE BATEAUX DE LA MONTÉE MIRON / RÉSERVOIR KIAMIKA : DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

D'autoriser le directeur des travaux publics de la Ville à produire et à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, toute déclaration ou information visée à l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du projet de réaménagement de la descente de bateaux de la montée Miron / réservoir Kiamika.

ADOPTÉE

099/05-03-12

PRÉSENTATION D'UN PROJET À « LA FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT » VISANT L'OBTENTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De mandater la directrice adjointe du Service d'urbanisme et responsable de l'environnement de la Ville pour la présentation et le dépôt d'une demande, dans le cadre du programme d'aide financière 2012 de « la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement », relative à un projet dans le cadre du Plan Vert de la Ville, et à procéder à la signature du protocole d'entente si la Ville obtient la subvention et ce, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à défrayer la moitié des coûts relatifs audit projet.

ADOPTÉE

100/05-03-12

AUTORISATION D'ACHAT DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE ET PRÉSENTATION D'UN PROJET AU « FONDS ÉCO IGA » POUR L'OBTENTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice adjointe du Service d'urbanisme et responsable de l'environnement de la Ville :

- à procéder à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie, conformément au budget de la Ville, pour un montant n'excédant pas 3 000,00 \$ incluant les frais de transport et les taxes applicables, et à signer le contrat relié à cet achat, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge;
- à présenter et signer une demande d'aide financière au « Fonds Éco IGA » pour l'obtention d'une aide financière reliée à l'achat de soixante-quinze (75) récupérateurs d'eau de pluie (projet clé en main) et à procéder à la signature du protocole d'entente et ce, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

101/05-03-12

AUTORISATION D'ACHAT DE 10 PANIERS DE RECYCLAGE ASSEMBLÉS ET PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À « LA TABLE POUR LA RÉCUPÉRATION HORS FOYER »

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice adjointe du Service d'urbanisme et responsable de l'environnement de la Ville :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

- à procéder à l'achat de dix (10) paniers de recyclage assemblés auprès de la compagnie « Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs inc. », pour un montant total de 9 836,69 \$ incluant les frais de transport et les taxes applicables, conformément à leur proposition du 24 février 2012 et à la recommandation du Service d'urbanisme de la Ville, et à signer le contrat relié à cet achat, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge;
- à compléter et signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'aide financière reliée à cet achat à « La Table pour la récupération hors foyer », dans le cadre du volet 1 du programme de financement pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer.

D'approprier jusqu'à un maximum de 10 000,00 \$ à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité pour acquitter le coût de cet achat.

ADOPTÉE

102/05-03-12

DÉSIGNATION DU DIRECTEUR DU SERVICE D'URBANISME ET DE LA DIRECTRICE ADJOINTE DU SERVICE D'URBANISME À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De désigner le directeur du Service d'urbanisme et la directrice adjointe du Service d'urbanisme à titre d'inspecteur en bâtiment avec les fonctions et pouvoirs prévus à l'article 2.2 du règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats de la Ville de Rivière-Rouge, incluant le mandat et l'autorisation d'émettre un ou des constats d'infraction au nom de la Ville pour une contravention aux règlements d'urbanisme, tel que prévu au Code de procédure pénale (L.R.Q. chap. C-25.1).

ADOPTÉE

103/05-03-12

DEMANDE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) : APPROBATION DU PROJET POUR RECEVOIR DES GROUPES DE CHASSEURS AFIN DE RÉDUIRE LE NOMBRE DE CORNEILLES S'ALIMENTANT SUR LE SITE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'approuver le projet de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) afin de recevoir des groupes de chasseurs, conformément à la réglementation en vigueur en cette matière, pour réduire le nombre de corneilles qui s'alimentent sur le site et qui contribuent à augmenter la population de goélands.

ADOPTÉE

104/05-03-12

AVIS FAVORABLE – ORIENTATION PRÉLIMINAIRE – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) - DOSSIER 373401

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a adopté, le 28 juin 2011, la résolution initiant la demande pour l'implantation de résidences sur son territoire, en vertu des dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, soit pour une demande à portée collective;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

ATTENDU que la demande porte sur des îlots déstructurés de la zone agricole (volet I) et sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole (volet 2);

ATTENDU que la demande est recevable au sens de la Loi;

ATTENDU que les résultats devront conduire à la modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et à la modification des règlements d'urbanisme des municipalités concernées conformément aux conditions énoncées dans son orientation préliminaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du dossier 373401.

ADOPTÉE

105/05-03-12

DEMANDE D'EXEMPTION : CASE DE STATIONNEMENT MANQUANTE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 645, RUE L'ANNONCIATION SUD

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 182 relatif au zonage permet une exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement conformément audit règlement;

CONSIDÉRANT que l'usage « clinique vétérinaire » ne crée pas une affluence accrue de visiteurs et que cela n'aurait pas pour impact de nuire aux commerces avoisinants et au stationnement sur rue;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) à l'effet d'autoriser une exemption pour la case de stationnement manquante sur la propriété située au 645, rue L'Annonciation Sud (matricule 9941-61-9399) et d'accepter le paiement d'un montant de 50,00 \$ qui sera versé au fonds de stationnement de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) à l'effet d'autoriser une exemption pour la case de stationnement manquante sur la propriété du 645, rue L'Annonciation Sud et d'accepter le paiement d'un montant de 50,00 \$ devant être versé au fonds de stationnement de la Ville.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

106/05-03-12

ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR : MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 039/16-01-12

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

De remplacer la résolution numéro 039/16-01-12, adoptée à la séance du 16 janvier 2012, par la résolution suivante :

« D'acheter de la compagnie « Sentinel inc. » un défibrillateur modèle Zoll DEA Plus (Kit FR) avec différents accessoires et une présentation de l'appareil, pour une somme de 2 608,26 \$ plus les taxes applicables, tel que révélé à la soumission S-1656 datée du 7 février 2012 de cette entreprise. ».

ADOPTÉE

107/05-03-12

AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DES PIÉTONS ET DES CYCLISTES : DÉMARCHE VILLE ACTIVE : RÉSOLUTION D'ADHÉSION

CONSIDÉRANT l'existence de la démarche *À pied, à vélo, ville active* de Vélo Québec Association qui appuie la création de villes actives;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge désire recevoir la formation *Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes* de Vélo Québec Association;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge veut offrir des lieux appropriés, sécuritaires et stimulants pour la pratique de la marche et du vélo à ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que les décisions prises par la Ville de Rivière-Rouge en matière d'aménagement du territoire, de sécurité, de loisirs et d'environnement ont une grande influence sur l'utilisation de modes de transport actif par ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT qu'une approche transversale peut contribuer à créer un environnement approprié pour les déplacements actifs pour tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que l'administration de la Ville de Rivière-Rouge désire encourager l'utilisation de modes de transport actif afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

CONSIDÉRANT qu'il est important que la Ville de Rivière-Rouge assume le leadership d'une ville active;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge :

- 1- Adhère à la démarche « Ville active » de Vélo Québec Association;
- 2- Identifie un répondant « Ville active » dans la Ville;
- 3- Participe à l'évaluation annuelle du programme *À pied, à vélo, ville active*;
- 4- Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant l'utilisation des modes de transport actif;
- 5- Mette en oeuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

- 6- Fasse un bilan annuel des aménagements réalisés et des politiques adoptées en faveur du transport actif;
- 7- Trouve des participants, fonctionnaires provenant de diverses divisions (urbanisme, aménagement du territoire, travaux publics, sports) ou élus responsables de ces dossiers, pour la formation technique.

Que, conséquemment, la Ville s'engage à défrayer les frais de 1 000,00 \$ reliés à la formation et à participer à l'évaluation annuelle du programme.

Que le répondant de « Ville active » de la Ville soit le directeur du Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

108/05-03-12

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DU LOT INTRAMUNICIPAL 18-A, PARTIE DU RANG III DU CANTON DE TURGEON

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal approuve le renouvellement, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013, sous réserve de l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la nouvelle *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, de l'entente intermunicipale relative à la gestion du lot intramunicipal 18-A, partie du rang III du cadastre officiel du Canton de Turgeon, entre la MRC d'Antoine-Labelle et la Ville de Rivière-Rouge et ce, tel que le permet les dispositions de l'article 5 de ladite entente et en référence avec la résolution MRC-CC-10431-11-11 de la MRC d'Antoine-Labelle, laquelle entente porte sur l'utilisation du site pour le motocross dans le secteur Sainte-Véronique.

ADOPTÉE

DIVERS

109/05-03-12

DEMANDE À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE AFIN D'AUTORISER COMMUNAUTEL À UTILISER LA DORSALE INTERMUNICIPALE POUR DISPENSER L'INTERNET DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De demander à la MRC d'Antoine-Labelle d'autoriser Communautel à utiliser la dorsale intermunicipale pour dispenser l'Internet dans le secteur Sainte-Véronique de la Ville de Rivière-Rouge via Vidéotron de Mont-Laurier afin de dédier un VLAN de 30 mégabits à Communautel.

Que cette autorisation soit conditionnelle à ce que Communautel ne refuse pas de nouveaux abonnés dans le territoire du rayonnement de l'antenne dans le secteur Sainte-Véronique.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

110/05-03-12

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

DEMANDE À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE AFIN D'AUTORISER LA VILLE À UTILISER LA DORSALE INTERMUNICIPALE POUR L'ACHAT DE L'INTERNET MUNICIPAL DANS LA RÉGION DE MONT-LAURIER

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De demander à la MRC d'Antoine-Labelle d'autoriser la Ville de Rivière-Rouge à utiliser la dorsale intermunicipale pour dispenser l'Internet dans ses différents bâtiments via Vidéotron de Mont-Laurier afin de dédier un VLAN de 30 mégabits à la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

111/05-03-12

SOIRÉE BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (S.D.C.) DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de quatre (4) billets au coût de 25,00 \$ chacun, ainsi qu'une commandite de table à 275,00 \$, pour la soirée bénéfice (casino) de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) de Rivière-Rouge qui aura lieu le 12 mai 2012 au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil et le directeur général répondent aux questions adressées par le public.

112/05-03-12

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h08.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LE GREFFIER

Déborah Bélanger

Pierre St-Onge